



République Française
Département du Vaucluse

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240321-DEL152024-DE



Séance du 21/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
15/03/2024

Délibération 15-2024
Objet : Modification
autorisation de
programme/crédit de
paiement

L'an 21/03/2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

Procuration(s) :

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, MME VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s) : Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

En 2023, le Conseil municipal a validé l'autorisation de programme du projet de rénovation thermique/énergétique/verdissement des cours de l'école « Les Javones » pour un montant prévisionnel de 756 000€ TTC. En fait, le montant du projet a été réévalué à 790 000 euros TTC

Aucun crédit de paiement n'a eu lieu sur 2023. Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme ainsi qu'il suit

AP : 790 000€ TTC

- ✓ CP 2024 : 560 000€ TTC
- ✓ CP 2025 : 230 000€ TTC

Vu l'instruction M57,
Vu le règlement budgétaire et financier

Le Conseil municipal après oui Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation thermique/énergétique de l'école et verdissement des cours d'école pour un montant total de 790 000€TTC
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les écritures et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET

Et ont signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuse en vigueur à la date de l'acte

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240321-DEL152024-DE

S²LOW

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

